

PACTE D'EXCELLENCE**Décrets approuvés
en commission**

La commission de l'Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté mardi, à l'occasion d'une rentrée anticipée, deux projets décrets révisant en profondeur la gouvernance des écoles, avec l'espoir d'améliorer l'efficacité du système éducatif francophone. Comme le préconise le Pacte pour un enseignement d'excellence bouclé il y a près de deux ans par les acteurs scolaires, les établissements scolaires bénéficieront à l'avenir d'une plus grande autonomie. Cette liberté sera toutefois contrebalancée par une responsabilisation renforcée. Chaque école devra à cet effet conclure avec la Fédération un « contrat d'objectifs », lequel pourra varier en fonction du contexte social ou géographique de chaque établissement. Pour atteindre ces objectifs, les directions d'école devront, en collaboration avec leur équipe pédagogique, élaborer un « plan de pilotage » pour une période de six ans. (b)